

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Nos factures sont payables à l'adresse du vendeur, net au comptant, sans escompte, sauf indication contraire au moment de la commande. Nos traites ou quittances n'apportent ni novations ni dérogation à cette clause.
2. A chaque facture non payée l'échéance est, après une première sommation les intérêts légaux et une indemnité forfaitaire conforme aux dispositions et les arrêtés de la Loi du 2 août 2002 (Loi de Débiteurs) exigible. Une indemnité forfaitaire de 15% du montant total de la facture sera dû ainsi que les intérêts moratoires sur la dette ainsi constituée a ratio 12% par an, en cas où la Loi des débiteurs et ses dispositions et ses arrêtés ne sont pas applicable.
3. Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de vente pour l'acheteur, en cas de non paiement à leur échéance, les marchandises peuvent être reprises par le vendeur.
4. Sauf les tribunaux et les cours de la juridiction du siège social de la sa Guldager sont compétent. Le droit belge et flamand sont applicable.
5. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. Pour être valable, toute réclamation doit se faire par écrit, endéans les huit jours de la livraison.
6. Si le client refuse la commande, résilie le contrat ou si le contrat ne peut être exécuté à cause du client, une indemnité de 25% sur le montant total nous est due, sans préjudice de notre droit d'exiger une indemnité plus élevée au cas où des dommages ont manifestement été subis.

